



Formation accessible
aux personnes en
situation de handicap

« Formation de Maintien et Actualisation (FMAC)

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) »

- **Public visé** : Tout titulaire du certificat de SST
- **Prérequis** : Être titulaire du SST
- **Objectifs** : Maintenir les compétences du SST à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.
- **Contenu** : Conformément au document de référence du dispositif SST – V8 - 01/2021 maintien et actualisation des compétences :
 - rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - protéger de façon adaptée
 - examiner la victime
 - alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - secourir la victime de manière appropriée
 - rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - participation à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- **Durée** : Durée minimale de 7 heures
- **Modalités pratiques et logistiques** : Formation organisée au sein de l'entreprise utilisatrice avec qui il est déterminé :
 - le déroulement des journées (horaire, salle...),
 - modalité de restauration.
- **Délais d'accès à la formation** : L'entreprise utilisatrice peut inscrire de 4 apprenants minimum à 10 maximum. La liste des participants devra être arrêtée au plus tard 5 min avant le début de la formation.
- **Accessibilité aux personnes en situation de handicap** : Prendre contact avec le service formation.
- **Lieu de la formation** : Lieu de formation déterminé avec l'entreprise utilisatrice ou dans nos locaux.
- **Méthodes mobilisées** : L'UDSP 63 dispense la formation avec son matériel pédagogique : mannequins d'entraînement (adulte, enfant et nourrisson), défibrillateur, maquillage, ordinateur, vidéoprojecteur... La formation est à la fois théorique et pratique, alliant exposés interactifs, phases d'apprentissage et mises en situation.
- **Modalités d'évaluation** : Organisation d'une épreuve certificative en fin de formation, en utilisant les grilles de certification de l'INRS permettant de valider l'ensemble des 7 compétences.

- **Possibilités de validation d'un/des blocs de compétences :** La validation de la formation exige la validation des 7 compétences.
- **Equivalences, passerelles :** Une personne qui possède le SST, à jour de FMAC, est réputé détenir le PSC1.
- **Suite de parcours :** Le certificat de SST est valable 24 mois. Le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (FMAC) de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.
- **Débouchés :** Être chargé par l'employeur de dispenser les gestes de premiers secours en cas d'accident du travail (délégation de l'employeur en matière d'hygiène et sécurité du travail).
- **Taux d'obtention des certifications préparées :** 181 Inscrits - 181 Reçus (source : Bilan activité 2020)
- **Documentation utile :** Aide-mémoire INRS
- **Tarif :** Tarif forfaitaire de 580 € pour un groupe de 4 à 10 stagiaires.



Remise pour les entreprises conventionnées
avec le Sdis 63 (Nous consulter)

- **Contact :**

Secrétariat formation de l'UDSP 63 :

Tél : 04.73.98.80.54

Courriel : formation-udsp63@orange.fr